

Syndicats CGT, FO et SUD de l'Insee

CTR du 23 janvier 2014

Motions Dom

1/ Le CTR de l'Insee demande un réel engagement de la direction de l'Insee dans chacun des 5 Doms afin que l'Insee soit la référence de la Statistique Publique. En particulier, les établissements doivent remplir leur mission de production, d'étude et de diffusion permettant de :

- alimenter le débat public tant national qu'international (dont la Zone Caraïbes et la Zone Océan Indien)
- produire et diffuser des données de cadrage sur lesquels s'appuient les pouvoirs publics
- répondre aux nombreuses sollicitations des acteurs publics régionaux, des médias...
- coordonner les travaux de tous les organismes producteurs de statistiques dans les Doms.

2/ Le CTR de l'Insee, afin de préserver l'indépendance de la statistique publique, demande que l'institut reste maître du programme d'enquêtes dans chaque Dom, même si ces dernières sont financées par un organisme extérieur (ex : DéGéOM). Le choix des enquêtes doit être déterminé par la demande sociale et non par les financeurs.

3/ Le CTR de l'Insee demande que la direction de l'Insee s'engage à faire respecter la déontologie de la statistique publique dans les Doms comme en métropole. L'Insee ne doit pas céder à la pression des politiques et doit refuser de réaliser des travaux qui vont à l'encontre de cette déontologie.

4/ Le CTR de l'Insee exige le maintien des 3 services régionaux et de l'Edir, avec une réappropriation de leurs rôles respectifs. Cette organisation contribue à l'équité entre les 3 départements et justifie l'entité Dirag.